Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) no 2020/878
de la Commission

Date de publication: 27.04.2023 **Edition:** 6 **Date de révision:** 08.07.2022 **Révision:** 8

Nitrosulfate d'ammonium ≤45% NA

RUBRIQUE 1	Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise	
1.1	**Identificateur de produit**	
	Nom du produit	Nitrosulfate, sulfonitrate, nitrosulfate d'ammonium 26 (37) avec inhibiteur de nitrification DCD soluble, NITROSULFATE MG 22 (5-30), NSA GREEN, NSA BLANC, Impact Zero Nitrosulfato Fertiberia
	Synonymes	Nitrosulfate d'ammonium (26%N), Nitrosulfate d'ammonium (22%N)
	Code	FDS-009
	Nom chimique	-
	Formule chimique	-
	Numéro index	Non applicable
	No EINECS	Non applicable
	No CAS	Non applicable.
	Numéro d'enregistrement	Il s'agit d'un mélange et il n'a donc pas de numéro d'immatriculation.
	UFI	GH00-X0EE-X00Q-SVVH
1.2	**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**	
	Emploi de la substance / de la préparation	Engrais Fabrication de mélanges
	Utilisations déconseillées	D'autres en plus de ceux identifiés.
1.3	**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**	Fertiberia, S.A. Rue Agustín de Foxa 27, pta. 11 28036 Madrid Madrid (Espagne) +34 91.586.62.00; fdsinfo@grupofertiberia.com
1.4	**Numéro d'appel d'urgence**	FRENCH POISON AND TOXICOVIGILANCE CENTRE NETWORK - 3 83 85 21 92 Le service est disponible dans les langues suivantes : français Usine d'Aviles : +34 985.57.78.50 (Disponible uniquement pendant les heures de bureau ; du lundi au vendredi ; de 09:00 à 18:00)

RUBRIQUE 2	Identification des dangers	
2.1	**Classification de la substance ou du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**	GHS07 Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
2.2	**Éléments d'étiquetage**	
	Pictogrammes de danger	
	Mention d'avertissement	Attention
	Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage	Non applicable.
	Mentions de danger	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
	Conseils de prudence	P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P264 Se laver soigneusement après manipulation. P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
	Indications complémentaires	L'acquisition, la possession ou l'utilisation par des particuliers sont soumises à des restrictions.
	Articles supplémentaires à inclure sur les étiquettes	Non applicable.
	Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et objets dangereux	Non applicable.

	Exigences d'emballages spéciaux	Non applicable.
	Containers pour être équipés d'un verrou de sécurité pour enfants	Non applicable.
	Avertissement tactile de danger	Non applicable.
2.3	**Autres dangers**	
	Autres dangers qui ne donnent pas lieu à la classification	Aucun connu.
	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Non applicable. Non applicable.
	Propriétés perturbant le système endocrinien	Aucun des composants n'est répertorié.

RUBRIQUE 3 Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable.

3.2 Mélanges

Nom	N° CE	N° CAS	N° d'enregistrement	%(P/P)	Classification Regulation CE Nª 1272/2008
Sulfate d'ammonium	231-984-1	7783-20-2	01-2119455044-46-XXXX	< 60%	Non classé
Nitrate d'ammonium	229-347-8	6484-52-2	01-2119490981-27-XXXX	≥30-≤40	Ox. Sol. 3 H272; Eye Irrit. 2 H319
Oxyde de magnésium	215-171-9	1309-48-4	01-2119490981-27-XXXX	0-40	Non classé

Peut contenir un inhibiteur de nitrification Dicyandiamide (DCD) -Soluble. La teneur en inhibiteur exprimée en pourcentage massique par rapport à l'ammonium, l'urée et l'azote cyanamide peut être comprise entre 0,15% et 0,8%. Cette substance ne présente aucun type de risque pour le produit final.

	Indications complémentaires	Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Nitrosulfate d'ammonium ≤45% NA		
RUBRIQUE 4	**Premiers secours**	
4.1	**Description des mesures de premiers secours**	
	Remarques générales	Fournir une assistance médicale aux personnes touchées. L'utilisation d'un équipement de protection individuelle est recommandée pour les secouristes. Des effets retardés lors de l'exposition peuvent se produire.
	Inhalation	Retirer de l'exposition. Dans les cas graves, ou si la guérison n'est pas rapide ou complète, consultez un médecin.
	Ingestion	Rincez la bouche avec de l'eau. Déplacez la personne exposée à l'air frais. Gardez la personne au chaud et au repos. Si le produit a été ingéré et que la personne exposée est consciente, faites-lui boire de petites quantités d'eau. Arrêtez si la personne exposée se sent mal, car les vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf si le personnel médical le demande. En cas de vomissement, gardez la tête en bas afin que le vomi ne pénètre pas dans les poumons. Consultez un médecin si des symptômes apparaissent. Ne donnez jamais rien par la bouche à une personne inconsciente. En cas d'inconscience, placer en position de récupération et obtenir immédiatement des soins médicaux. Gardez les voies respiratoires ouvertes. Desserrez les vêtements serrés, comme le col, la cravate, la ceinture ou le tour de taille.
	Contact avec le peau	Rincez abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si l'irritation persiste, consultez un médecin.
	Contact avec les yeux	Rincer abondamment les yeux avec de l'eau à température ambiante pendant au moins 15 minutes. Éviter que la personne affectée se frotte ou ferme les yeux. Dans le cas où le blessé utilise des lentilles de contact, celles-ci doivent être enlevés à condition qu'elles ne soient pas collées aux yeux, autrement des dommages additionnels pourraient se produire. Dans tous les cas, après le nettoyage, consulter le médecin le plus rapidement possible avec la FDS du produit.
4.2	**Principaux symptômes et effets, aigus et différés**	
	Contact avec les yeux	Provoque une irritation des yeux. Cette irritation peut provoquer des rougeurs et des gonflements des yeux.
	Inhalation	Aucun effet significatif ou danger critique connu.
	Contact avec le peau	Irritation et sensibilisation de la peau.

	Ingestion	Pour les sels d'ammonium en général : symptômes d'irritation locale, nausées, vomissements, diarrhée. Effet systémique : après ingestion de très grandes quantités : chute de la tension artérielle, collapsus, troubles du SNC, spasmes, états narcotiques, paralysie respiratoire, hémolyse. Troubles gastro-intestinaux, troubles sanguins, méthémoglobinémie avec maux de tête, arythmie cardiaque, chute de la tension artérielle, dyspnée et spasmes, symptôme clé : cyanose (couleur bleue du sang).
4.3	**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements**	
	Aucune action ne doit être entreprise qui implique un risque personnel ou sans une formation adéquate. Évitez le bouche-à-bouche direct, car cela peut être dangereux pour la personne qui apporte son aide. Utilisez d'autres méthodes de réanimation, de préférence des appareils à oxygène ou à air comprimé. Traiter selon les indications suivantes :	
	Note au médecin traitant:	Traiter de façon symptomatique.
	Traitements spécifiques:	Il n'existe pas de traitement spécifique. Elle dépend d'une observation médicale spécialisée.
RUBRIQUE 5	**Mesures de lutte contre l'incendie**	
5.1	**Moyens d'extinction**	
	Le produit n' est pas inflammable.	
	Moyens d'extinction appropriés	Poudre d'extinction Sable sec
	Moyens d'extinction inappropriés	Aucun.
5.2	**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**	
	Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.	
	Produits de décomposition thermique dangereux	Oxydes d'azote, gaz nitreux, ammoniac.
5.3	**Conseils aux pompiers**	
	Le personnel de lutte contre l'incendie doit porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque complet fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements du personnel de lutte contre l'incendie (y compris les casques, les bottes de protection) doivent être conformes à la norme européenne EN 469 et les gants à la norme EN 659. Ils fourniront un niveau de protection de base pour les incidents chimiques et doivent être résistants au feu. L'établissement doit disposer d'un équipement de protection suffisant pour faire face aux incendies.	

Nitrosulfate d'ammonium ≤45% NA	
RUBRIQUE 6	**Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**
6.1	**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
	Pour le personnel qui ne fait pas partie des services d'urgence:
	Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de déversements et de fuites sans incendie, porter des vêtements de protection contre les vapeurs. Arrêtez la fuite si vous pouvez le faire sans risque. Tenir à l'écart les personnes inutiles, isoler la zone de danger et empêcher l'accès. Éliminer les sources de combustion. Restez au vent, hors des zones basses et ventilez les espaces clos avant d'y entrer. Évaluer la zone affectée pour déterminer si une évacuation est nécessaire. Si l'évacuation de la zone de danger est nécessaire, suivez les conseils d'un expert. Si vous vous abritez sur place, scotchez les fenêtres et les portes, fermez les prises d'air extérieures (ventilateurs de grenier, etc.) et placez une serviette ou un chiffon humide sur votre visage (si nécessaire).
	Pour les secouristes
	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussières. Éviter de respirer les vapeurs, le brouillard ou le gaz. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Éviter de respirer la poussière.
6.2	**Précautions pour la protection de l'environnement**
	En cas de déversement accidentel ou de fuite, éviter la dispersion du produit déversé, le ruissellement et le contact avec le sol, les cours d'eau (de surface et souterrains), les drains et les égouts. Informez les autorités compétentes si le produit a provoqué des impacts négatifs (égouts, cours d'eau, sol ou air).
6.3	**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
	En cas de déversement accidentel ou de fuite, éviter de disperser le produit déversé. Utiliser de l'eau pulvérisée ou de la mousse pour contrôler les vapeurs. Faites une barrière de protection et assurez la fermeture des drains avec un matériau de confinement approprié. Absorber avec un matériau absorbant inerte (par exemple, sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Balayer et pelleter dans des récipients appropriés pour l'élimination.
6.4	**Référence à d'autres rubriques**
	Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

Nitrosulfate d'ammonium ≤45% NA		
RUBRIQUE 7	**Manipulation et stockage**	
7.1	**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**	
	Mesures techniques de précaution	Portez un équipement de protection individuelle approprié. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter le rejet dans l'environnement. Conserver dans le récipient d'origine ou dans un substitut approuvé fait d'un matériau compatible, maintenu hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les récipients vides conservent des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le récipient. Éviter de manipuler des substances incompatibles, voir section 7.2. et 10.
	Information concernant l'hygiène au travail en général	Interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, stocké ou traité. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer l'équipement de protection et les vêtements contaminés avant de pénétrer dans les zones où on mange. Voir également la section 8 pour obtenir des informations supplémentaires sur les mesures d'hygiène.
7.2	**Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**	
	a) La production de poussières doit être réduite au minimum possible. b) Ils doivent être stockés séparés, par une barrière physique, des matières combustibles (gasoil, huiles, graisses, papier, etc.), des agents réducteurs, des acides, des alcalis, du soufre, des chlorates, des chromates, des nitrites, des permanganates et des poussières métalliques ou des substances contenant des métaux tels que le cuivre, le cobalt, le nickel, le zinc et leurs alliages. Il doit également être tenu à l'écart des piles de foin, de paille, de céréales, de graines et de matières organiques en général. (c) Ces engrais doivent être stockés de manière à ce qu'il n'y ait pas de mélange entre les différents types dans le stockage. (d) La hauteur des piles de produits, tant emballés qu'en vrac, doit être d'au moins un mètre au-dessous des avant-toits, des chevrons, des points d'éclairage et des installations électriques. installations électriques. (e) L'utilisation de lampes portatives nues est interdite. (f) L'utilisation de toute source de chaleur est interdite, sauf si elle est dûment autorisée, surveillée et contrôlée. Il est interdit de fumer à tout moment. (g) Les travaux de soudage ou de découpage doivent être effectués sur des surfaces préalablement nettoyées des résidus d'engrais et suffisamment isolées de l'engrais.	
	(h) Les produits organiques ne doivent pas être utilisés pour nettoyer le sol de l'entrepôt. (i) En aucun cas, la disposition des produits stockés ne doit obstruer les sorties normales ou d'urgence, ni gêner l'accès aux équipements ou aux zones de sécurité. j) Dans les enceintes destinées au stockage des engrais, la manipulation du produit n'est pas autorisée, sauf pour les opérations de chargement et de déchargement, le mélange physique du produit ou l'alimentation des installations d'ensachage. (k) Les machines impliquées dans la manipulation du produit doivent être équipées de chambres d'étincelles dans le tuyau d'évacuation des fumées. Les installations permanentes de chauffage ou d'électricité doivent être conçues de manière à ce que l'engrais ne puisse jamais entrer en contact avec elles. Il faut tenir compte de leur emplacement lorsque le magasin est complètement rempli. Cela s'applique aux radiateurs, aux conduites d'eau ou de vapeur ainsi qu'aux autres sources de chaleur, qu'elles doivent être isolées ou non.	
7.3	**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**	
	Utiliser uniquement comme indiqué au paragraphe 1.2.	

RUBRIQUE 8	Contrôles de l'exposition/protection individuelle					
8.1	Paramètres de contrôle					
	Limites d'exposition	Valeur limite d'exposition professionnelle pas disponible.				
	Procédures de contrôle recommandées	Si ce produit contient des ingrédients avec des limites d'exposition, une surveillance personnelle, de l'atmosphère du lieu de travail ou biologique peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Les normes de surveillance telles que les suivantes peuvent être utilisées comme référence : La norme européenne EN 689 (Atmosphères sur le lieu de travail. Lignes directrices pour l'évaluation de l'exposition par inhalation d'agents chimiques pour la comparaison avec les valeurs limites et la stratégie de mesure), la norme européenne EN 14042 (Atmosphères sur les lieux de travail. Lignes directrices pour l'application et l'utilisation des procédures d'évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (atmosphères sur les lieux de travail. Exigences générales pour l'exécution des procédures de mesure des agents chimiques). Les documents d'orientation nationaux sur les méthodes de détermination des substances dangereuses doivent également être utilisés comme référence.					
	Niveaux avec effets dérivés	Aucune DEL disponible.				
	Concentrations prévus avec effet	Aucune PEC disponible.				
	Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail	Le produit ne contient pas de quantités pertinentes de substances dont les valeurs limites nécessitent une surveillance sur le lieu de travail.				
	DNEL					
	Substance				6484-52-2	7783-20-2
					Nitrate d'ammonium	Sulfate d'ammonium
		Inhalation (mg/m3)	**À long terme**	**Systémique**	36 mg/m3	11,167 mg/m3
				Local	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié
			À court	**Systémique**	Les risques sont inconnus, mais aucune autre information n'est nécessaire car l'exposition ne devrait pas se produire	Aucun risque identifié

Nitrosulfate d'ammonium ≤45% NA						
	Travailleur industriel/professionnel		**terme**	**Local**	Les risques sont inconnus, mais aucune autre information n'est nécessaire car l'exposition ne devrait pas se produire	Aucun risque identifié
		Dermique (mg/kg pc/jour)	**À long terme**	**Systémique**	5,12 mg/kg pc /d	42,667 mg/kg pc /d
				Local	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié
			À court terme	**Systémique**	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié
				Local	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié
		Oculaire (mg/kg pc/jour)	**À long terme**	**Systémique**	Risque faible (aucune limite obtenue)	Indisponible
				Local	Risque faible (aucune limite obtenue)	Indisponible
			À court terme	**Systémique**	Risque faible (aucune limite obtenue)	Aucun risque identifié
				Local	Risque faible (aucune limite obtenue)	Aucun risque identifié
	Consommateur	**Inhalation (mg/m3)**	**À long terme**	**Systémique**	8,9 mg/m3	1,667 mg/m3
				Local	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié
			À court terme	**Systémique**	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié
				Local	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié
		Dermique (mg/kg pc/jour)	**À long terme**	**Systémique**	2,56 mg/kg pc /d	12,8 mg/kg pc /d
				Local	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié
			À court terme	**Systémique**	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié
				Local	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié
			À long	**Systémique**	2,56 mg/kg pc /d	6,4 mg/kg pc /d

	Oral (mg/kg pc/día)	terme	Local	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié
		À court terme	Systémique	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié
			Local	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié
	Oculaire (mg/kg pc/jour)	À long terme	Systémique	Indisponible	Indisponible
			Local	Indisponible	Indisponible
		À court terme	Systémique	Risque faible (aucune limite obtenue)	Aucun risque identifié
			Local	Risque faible (aucune limite obtenue)	Aucun risque identifié

PNEC

Substance	6484-52-2	7783-20-2
	Nitrate d'ammonium	Sulfate d'ammonium
Eau douce (mg/L)	Aucun risque identifié	0,312 mg/L
Eau salée (mg/L)	Aucun risque identifié	0,031 mg/L
STP (mg/L)	18 mg/L	16,18 mg/L
Sédiment eau douce (mg/L)	Aucun risque identifié	0,063 mg/kg sédimentdw
Sédiment eau salée (mg/L)	Aucun risque identifié	Données insuffisantes concernant les risques
Air (mg/L)	Aucun risque identifié	Aucun risque identifié
Terre (mg/L)	Aucun risque identifié	62,6 mg/kd terredw
Prédateurs (empoisonnement secondaire) (mg/L)	La substance n'a pas de potentiel de bioaccumulation	La substance n'a pas de potentiel de bioaccumulation

	Composants avec valeurs limites biologiques		Ils n'existent pas.
	Indications supplémentaires		Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
8.2	**Contrôles de l'exposition**		
	Contrôles d'ingénierie appropriés		- Assurer une ventilation adéquate. - Appliquer des mesures techniques pour respecter les limites d'exposition professionnelle. - Consulter les mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.
	Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	**Mesures générales de protection et d'hygiène**	Se laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes et à la fin de la période de travail. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Vérifiez que vous disposez de l'eau courante près du lieu de travail.
		Protection des yeux/du visage	Des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée EN 166:2002 doivent être utilisées lorsqu'une évaluation des risques indique que cela est nécessaire pour éviter l'exposition aux éclaboussures de liquides, aux brouillards ou aux poussières. Si un contact est possible, utiliser la protection suivante, à moins que l'évaluation n'indique un degré de protection plus élevé : lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Recommandé : Des lunettes, un masque ou une autre protection couvrant l'ensemble du visage doivent être utilisés s'il y a une possibilité d'être exposé à des aérosols ou des éclaboussures, ou si des matériaux chauds sont manipulés.
		Protection de la peau	
		Protection des mains	Portez des gants appropriés (par exemple en caoutchouc ou en PVC) lorsque vous manipulez le produit pendant de longues périodes.
		Matériau du gant	Gants en caoutchouc Gants en PVC
		Autres	Utiliser un équipement de protection individuelle pendant l'utilisation et la manipulation du produit.

		Protection respiratoire	Requis lorsque des poussières sont générées. Type de filtre recommandé : Filtre P2 pour les particules solides et liquides de substances nocives.
		Risques thermiques	Non disponible.
	Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement		Une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation par aspiration locale peut être nécessaire pour certaines opérations.
RUBRIQUE 9	**Propriétés physiques et chimiques**		
9.1	**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**		
	État physique		Solide
	Coleur		Blanc ou rouge
	Odeur		Inodore
	Seuil olfactif		Non disponible
	Point de fusion/point de congélation		170 ° C
	Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle		210 ° C
	Inflammabilité		Favorise l'inflammation des matières combustibles.
	Limites inférieure et supérieure d'explosion		
	Inférieure		Non déterminé.
	Supérieure		Non déterminé.
	Point d'éclair		Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Température d'auto-inflammation		Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.

Nitrosulfate d'ammonium ≤45% NA		
	Température de décomposition	>210 ° C
	pH	4,5(10%)
	Viscosité	
	Viscosité cinématique	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Viscosité dynamique	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Solubilité	
	Dans l'eau	à 20 ° C 1183 g/l
	Coefficient de partage n-octanol/eau	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Pression de vapeur	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Densité et/ou densité relative	à 20 ° C 1,72
	Densité de vapeur relative	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Caractéristiques des particules	Distribution régulière des particules : 0,2 - 4 mm.
9.2	**Autres informations**	
	Forme	Granulés
	Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif
	Propriétés comburantes:	Non disponible
	Informations concernant les classes de danger physique	
	Substances et mélanges explosibles	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Gaz inflammables	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Aérosols	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.

Nitrosulfate d'ammonium ≤45% NA	
Gaz comburants	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Gaz sous pression	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Liquides inflammables	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Matières solides inflammables	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Substances et mélanges autoréactifs	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Liquides pyrophoriques	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Matières solides pyrophoriques	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Matières et mélanges auto-échauffants	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Liquides comburants	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Matières solides comburantes	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
Peroxydes organiques	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.

Nitrosulfate d'ammonium ≤45% NA		
	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Explosibles désensibilisés	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Autres caractéristiques de sécurité	
	Sensibilité mécanique	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Température de polymérisation auto-accélérée	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Formation de mélanges poussières/air explosibles	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Réserve acide/alcaline	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Taux d'évaporation	Non disponible
	Miscibilité	Non disponible.
	Conductivité	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Corrosivité	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Groupe de gaz	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Potentiel redox	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Potentiel de formation de radicaux libres	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Propriétés photocatalytiques	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.

RUBRIQUE 10	Stabilité et réactivité	
10.1	**Réactivité**	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
10.2	**Stabilité chimique**	Chimiquement stable dans les conditions indiquées du stockage, de la manipulation et de l'utilisation.
10.3	**Possibilité de réactions dangereuses**	Lorsqu'il est chauffé au-dessus de 170ºC, il se décompose en dégageant du Nox, de l'ammoniac et du SO2. Contamination par des matières incompatibles.
10.4	**Conditions à éviter**	Forte chaleur (décomposition).
10.5	**Matières incompatibles**	Métaux, acier doux. Agents réducteurs, métaux en poudre, acides forts, agents oxydants forts.
10.6	**Produits de décomposition dangereux**	Produits de décomposition dangereux formés dans des conditions d'incendie. - Oxydes d'azote (NOx), ammoniac et SO2.

RUBRIQUE 11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Composant	Nº CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	Quelconque	Rat Souris	Oral Subcutané Intraveineux	DL50 = 14,3-15 g/kg pc (Rat) 11,5-13 g/kg pc (Souris) DL50 = 8,2-9,4 g/kg pc (Rat) 9,2-10,7 g/kg pc (Souris) DL50 = 5,3-5,4 g/kg pc (Rat) 4,6-5,2 g/kg pc (Souris)
Sulfate d'ammonium	7783-20-2	OECD 401 OECD 433 OECD 434	Rat Rat Rat	Oral Inhalation Cutané	DL50: 2000-4250 mg/kg pc. CL50(8h) > 1000 mg/m3 air DL50 > 2000 mg/kg pc

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composant	Nº CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	OECD 404	Lapin	Cutané	Non irritant
Sulfate d'ammonium	7783-20-2	Quelconque	Lapin	Cutané	Non irritant

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composant	Nº CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat

Nitrate d'ammonium	6484-52-2	OECD 405	Lapin	Ocular	Légèrement irritant
Sulfate d'ammonium	7783-20-2	Quelconque	Lapin	Ocular	Ne génère pas d'irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composant	Nº CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	-	-	-	Aucune étude disponible
Sulfate d'ammonium	7783-20-2	Quelconque	Cochon de Guina	Cutané	Non sensibilisant

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composant	Nº CAS	Méthode	Espèce	Résultat
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	OECD 473 OECD 476	Bactéries Aberration chromosomique Mutation dans les cellules de mammifères	Non mutagène
Sulfate d'ammonium	7783-20-2	OECD 471 Quelconque	Bactéries Mutation dans les cellules de mammifères	Non mutagène

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Composant	Nº CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	NCI - Études de dépistage	Rat Souris	Oral	Il n'y a aucune preuve que la substance est cancérigène.
Sulfate d'ammonium	7783-20-2	OECD 453	Rat	Oral	Non cancérigène

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Composant	Nº CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat

Nitrate d'ammonium	6484-52-2	Quelconque	Rat	Oral	Données non concluantes pour la classification. -Effets sur la fertilité: No hay efectos sobre la fertilidad. -Toxicité pour le développement: NOAEL > 1000 mg urea/kg pc/d.
Sulfate d'ammonium	7783-20-2	OECD 422	Rat	Oral	Effets sur la fertilité: NOAEL: 1500 mg/kg pc/d.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certaines organes cibles (STOT) - exposition unique

Composant	Nº CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Sulfate d'ammonium	7783-20-2	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certaines organes cibles (STOT) - exposition répetée

Composant	Nº CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	Quelconque	Rat Souris	Oral	NOAEL: 2250 mg/kg pc/d (Rat) NOAEL: 6750 mg/kg pc/d (Souris) On conclut que l'urée a une très faible toxicité chronique.
Sulfate d'ammonium	7783-20-2	OECD 453 Quelconque	Rat	Oral Inhalation	NOAEL: 256 mg/kg pc/d. NOAEL: 300 mg/m3.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Composant	Nº CAS	Résultat
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	Aucun effet important ou danger critique n'est connu.
Sulfate d'ammonium	7783-20-2	Aucun effet important ou danger critique n'est connu.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur d'autres dangers

Propriétés perturbatrices endocriniennes

la substance n'est pas comprise

Autres informations

Non disponible.

RUBRIQUE 12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Composant	Nº CAS		Poissons	Crustacés	Algue
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	Court terme	CL50 (48h): 447 mg/L (Cyrpinus	No necesario	CE50 (48h): 490 mg/L
		Long terme	CE50 (7d): 555 mg/L	CE50: 1700 mg/l	NOEC/CE10: 1700 mg/L
Sulfate d'ammonium	7783-20-2	Court terme	CL50 > 53 mg/l	EC10: 5,29 mg/l	CE50: 169 mg/l
		Long terme	CE10. 3,12 mg/l	CE50: 1600 mg/l	No disponible

Toxicité terrestre

Composant	Nº CAS	Macro-organisme	Micro-organisme	Plantes terrestres	Autres organismes
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	Indisponible	Indisponible	Indisponible	-
Sulfate d'ammonium	7783-20-2	CE50/CL50: 201 mg/kg terre pc	Indisponible	Indisponible	-

Activité microbiologique dans les stations d'épuration des eaux usées

Composant	Nº CAS	Toxicité pour les micro-organismes aquatiques
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	CE50: 1000 mg/l CE10/NOEC: 180 mg/l
Sulfate d'ammonium	7783-20-2	Indisponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Composant	Nº CAS	Dégradation	
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	**Hydrolyse**	L'hydrolyse ne se produit pas. Pas besoin.
		Photolise	Pas nécessaire
		Biodégradation	Pas nécessaire
Sulfate d'ammonium	7783-20-2	**Hydrolyse**	L'hydrolyse ne se produit pas. Pas besoin.
		Photolise	Aucune photolyse ne se produit
		Biodégradation	Non nécessaire car la substance est inorganique

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composant	Nº CAS	Coefficient de partage octanol-eau (Koe)	Facteur de bioconcentration (BFC)	Observations

	Nitrate d'ammonium	6484-52-2	Sans objet. Substance inorganique.	-	-
	Sulfate d'ammonium	7783-20-2	Sans objet.	-	-

12.4 Mobilité dans le sol

Composant	Nº CAS	Résultat
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	Étant une substance inorganique, il a un faible potentiel d'adsorption.
Sulfate d'ammonium	7783-20-2	En raison des propriétés physico-chimiques du sulfate d'ammonium, l'eau devrait être le milieu principal. Selon sa grande solubilité dans l'eau, on s'attendait à un faible potentiel de géoaccumulation et à une grande mobilité dans la terre.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique.

RUBRIQUE 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination	Gestion des déchets (élimination et valorisation) : Consulter le gestionnaire agréé des déchets pour les opérations de valorisation et d'élimination, conformément à l'annexe 1 et à l'annexe 2 (directive 2018/851/CE, Ordonnance n° 2010-1579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets). Emballage : Selon les codes 15 01 (décision 2014/955/UE de la Commission), si l'emballage a été en contact direct avec le produit, il doit être traité de la même manière que le produit lui-même, sinon il doit être traité comme un déchet non dangereux. Le déversement dans les eaux usées n'est pas recommandé. Voir la section 6.2. Dispositions relatives à la gestion des déchets : Conformément à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), les dispositions communautaires ou nationales relatives à la gestion des déchets sont présentées. Législation communautaire : Directive 2018/851/CE, Décision de la Commission 2014/955/UE, Règlement (UE) no. 1357/2014. Législation nationale : Ordonnance n° 2010-1579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets.
Catalogue européen des déchets	HP4: Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires

Nitrosulfate d'ammonium ≤45% NA					
RUBRIQUE 14	**Informations relatives au transport**				
	Information réglementaire	**ADR/RID**	**ADNR**	**IMDG**	**IATA**
14.1	**Numéro ONU ou numéro d'identification**	-			
14.2	**Désignation officielle de transport de l'ONU**	-		-	
14.3	**Classe(s) de danger pour le transport**				
	Classe	-		-	
	Étiquette	-		-	
14.4	**Groupe d'emballage**	-			
14.5	**Dangers pour l'environnement**	Produit non classé comme dangereux pour l'environnement aquatique.			
14.6	**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Non définies. Observer l'information remarquable, p. ex. sur la manipulation, dans des autres sections du présent document			
14.7	**Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**	Non applicable.			

Nitrosulfate d'ammonium ≤45% NA		
RUBRIQUE 15	**Informations relatives à la réglementation**	
15.1	**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**	
	Règlement (CE) n° 1907/2006 de l'UE (REACH)	Ce produit est conforme au Règlement REACH.
	Catégorie SEVESO	Rubrique ICPE 4702-IV.
	Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas	Non applicable.
	Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut	Non applicable.
	Substances dangereuses harmonisées - ANNEXE VI (CLP)	Aucune substance répertoriée.
	Règlement (CE) no 1907/2006 - ANNEXE XVII	Non Applicable.
	RÈGLEMENT (UE) 2019/1148	
	Annexe I - Précurseurs d'explosifs faisant l'objet de restrictions (valeur limite supérieure aux fins de l'octroi de licences conformément à l'article 5, paragraphe 3)	Non applicable. Inférieure au valeur limite Annexe I.
	Annexe II - Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement	Applicable
	Règlement (CE) no 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues	Aucun des composants n'est compris.
	Règlement (CE) no 111/2005 fixant les règles relatives à la surveillance et au commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers	Aucun des composants n'est compris.

	Régulation (UE) 2009/1009	Ce produit est conforme à la réglementation des engrais.
	Régulation (CE) nº 1272/2008 (CLP)	Ce produit est conforme au règlement CLP.
	Régulation (CE) nº 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Elle ne s'applique pas à ladite substance.
	Régulation (CE) nº 850/2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE	Elle ne s'applique pas à ladite substance.
	Régulation (CE) nº 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	Elle ne s'applique pas à ladite substance.
	Èvaluation PBT/mPmB	Elle ne s'applique pas à ladite substance.
15.2	**Évaluation de la sécurité chimique**	
	Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée et les scénarios d'exposition sont joints à cette fiche.	
RUBRIQUE 16	**Autres informations**	
	Phrases importantes	H272 Peut aggraver un incendie; comburant. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
	Acronymes et abréviations	ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road). STP: Sewage treatment plant. OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development. IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods. IATA: International Air Transport Association. GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals. CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society). DNEL: Derived No-Effect Level (REACH). PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH).

	Données modifiées par rapport à la version précédente	Adaptation au règlement (UE) n° 2020/878. Modification des scénarios d'exposition en fonction de la mise à jour du rapport sur la sécurité chimique. Inclusion de nouveaux noms commerciaux.
	Sources bibliographiques	Cette fiche de données de sécurité a été préparée en conformité avec : - ANNEXE II : Guide pour la préparation des fiches de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (règlement (UE) 2020/878) sur la base des données incluses dans le rapport sur la sécurité chimique des substances enregistrées. - Orientations disponibles sur le site web de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) : (http://echa.europa.eu/). - Guide pour l'élaboration de fiches de données de sécurité pour les engrais (www.fertilizerseurope.com).
	Méthodes utilisées pour la classification du mélange [article 9 du règlement (CE) no 1272/2008]	Classification et étiquetage conformément au principe d'extrapolation du règlement n° 1272/2008 (CLP).
	Conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs et visant à garantir la protection de la santé humaine et de l'environnement	Une formation minimale à la prévention des risques professionnels est recommandée pour le personnel qui manipulera ce produit, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité, ainsi que de l'étiquette/l'étiquette du produit.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont fournies de bonne foi et leur exactitude est basée sur la connaissance du produit au moment de la publication. Les informations présentées sont uniquement destinées à décrire le produit du point de vue de la protection et de la sécurité de l'homme et de l'environnement et ne peuvent donc pas être considérées comme des spécifications du produit. Il n'implique l'acceptation d'aucun engagement ou responsabilité légale de la part de la Société, pour les conséquences de son utilisation ou de sa mauvaise utilisation en toutes circonstances. Les informations fournies sont considérées comme exactes et à jour au moment de cette édition, se référant uniquement au produit et peuvent ne pas être valables dans des compositions ou des formulations avec d'autres produits. La responsabilité de son utilisation appartient aux utilisateurs.

Scénarios d'exposition

Nitrate d'ammonium

SE 1: Formulation - Formulation de produits chimiques et d'engrais

1. Section de titre

Nom SE: *Formulation - Formulation de produits chimiques et d'engrais*

Environnement	
Formulation de produits chimiques et d'engrais	ERC 2; ERC 3
Travailleurs	
Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes	PROC 2
Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes	PROC 3
Production chimique où il y a possibilité d'exposition	PROC 4
Mélange dans des processus par lots	PROC 5
Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées	PROC 8a
Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées	PROC 8b
Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	PROC 9
Traitement d'articles par trempage et versage	PROC 13
Pastillage, compression, extrusion, granulation	PROC 14
Utilisation en tant que réactif de laboratoire	PROC 15

2. Conditions d'utilisation qui affectent l'exposition

2.1. Contrôle de l'exposition environnementale

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques ne sont pas requises pour l'environnement, selon ECHA Guidance on Chemical Safety Assessment and Information Requirements, Part B: Hazard Assessment, Version 2.1, décembre 2011.

2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs

PROCs	2	3	4	5	8a/8b	9	13	14	15
Caractéristiques du produit (article)									
Concentration de substance dans le mélange:	≤ 100% (solide)								
Concentration de la substance (utilisée pour les estimations de l'exposition):	Substance pure								
Pulvérulence du matériau:	Bas								
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition									
Durée de l'activité:	< 8 heures								
Conditions et mesures techniques et organisationnelles									
Aération générale:	Ventilation générale de base (1 à 3 changements d'air par heure)								
Ventilation aspirante locale :	non [Efficacité de l'inhalation : 0 %]								
Confinement:	Processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle	Processus fermé par lots avec exposition contrôlée occasionnelle	Processus semi-fermé avec exposition contrôlée occasionnelle	Non					
Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail:	Avancé								
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé									

Nitrosulfate d'ammonium ≤45% NA									
Général:	Travailler dans le cadre d'une hygiène personnelle de haut niveau. Se laver les mains et le visage avant les pauses. Lors de l'utilisation du produit, ne pas manger, boire ou fumer.								
Protection de la peau:	oui (combinaison à manches longues ; gants résistants aux produits chimiques EN374 avec formation de base des employés) [Efficacité cutanée : 90 %]								
Protection respiratoire:	non [Efficacité de l'inhalation : 0 %]								
Protection des yeux:	Oui (lunettes chimiques)								
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs.									
Lieu d'utilisation :	Intérieur								
Surface cutanée potentiellement exposée:	Paume de deux mains (480 cm2)	Paume à une main (240 cm2)	Paume de deux mains (480 cm2)	Deux mains (960 cm2)	Paume de deux mains (480 cm2)	Paume à une main (240 cm2)			
Méthode	TRA Worker 3.0								

3. Estimation de l'exposition et référence à sa source

3.1. Émission et exposition à l'environnement

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques ne sont pas requises pour l'environnement, selon ECHA Guidance on Chemical Safety Assessment and Information Requirements, Part B: Hazard Assessment, Version 2.1, décembre 2011.

3.2. Exposition des travailleurs

PROCs	**2**	**3**	**4**	**5**	**8a/8b**	**9**	**13**	**14**	**15**
Voie d'exposition et type d'effets									
Inhalation, systémique, à long terme (mg/m3)	0,010	0,100	0,500	0,500	0,100	0,100	0,100	0,100	0,100
Cutané, systémique, long terme (mg/kg pc/jour)	0,137	0,069	0,686	1,371	1,371	0,686	1,371	0,343	0,034
Cutané, local, à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Oeil, local	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Nitrosulfate d'ammonium ≤45% NA									
Voies combinées, systémiques et à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RCR	**2**	**3**	**4**	**5**	**8a/8b**	**9**	**13**	**14**	**15**
Inhalación, sistémica, largo plazo	< 0,01	<0,01	0,014	0,014	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
Dérmico, sistêmico, a largo plazo	0,027	0,013	0,134	0,268	0,268	0,134	0,268	0,067	<0,01
Cutané, local, à long terme	Qualitatif (voir ci-dessous)								
Oeil, local	Qualitatif (voir ci-dessous)								
Voies combinées, systémiques et à long terme	0,027	0,016	0,148	0,282	0,271	0,137	0,271	0,070	<0,01

Conclusion sur la caractérisation des risques (qualitative)

Cutané, local, à long terme

Étant donné que des combinaisons à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques sont portés, le risque de provoquer des effets locaux par une exposition cutanée à long terme est considéré comme maîtrisé.

Oeil, local

Avec l'utilisation de protections oculaires, le risque de provoquer des effets oculaires est considéré comme maîtrisé.

4. Conseils au UA pour évaluer s'il travaille dans les limites établies par l'SE

Dans tous les scénarios d'exposition (SE) décrits ci-dessus, l'utilisateur en aval (UA) travaille dans les limites établies par SE si les conditions de fonctionnement (CF) sont remplies et les mesures de gestion des risques (MGR) qui y sont décrites. Lorsque les conditions du UA ne sont pas explicitement décrites dans les conditions générales de l'EE, le UA doit s'assurer que ses CO et MGR spécifiques sont conformes à ce qui y est établi. Si la concentration de la substance dans le mélange n'est pas explicitement indiquée dans le scénario d'exposition, aucune restriction ne doit être appliquée, c'est-à-dire que jusqu'à 100 % de la substance peut être utilisée. Selon l'évaluation de l'exposition effectuée pour l'EE, cela peut être fait de différentes manières, comme décrit dans chacune des EE environnementales et professionnelles.

Toute dérogation aux conditions d'utilisation décrites implique:
(i) informer le fournisseur de la FDS des écarts et demander leur inclusion dans l'SE, ou
(ii) élaborer un RSQ (rapport sur la sécurité chimique) pour le UA (conformément à l'article 37, paragraphe 4), le soumettre à l'ECHA et le conserver comme votre propre documentation.

Nitrosulfate d'ammonium ≤45% NA

SE 2:	Utilisation en installation industrielle - Utilisation industrielle comme intermédiaire incl. échantillonnage, chargement, remplissage, transfert, ensachage, stockage, contrôle qualité

1. Section de titre

Nom SE: *Utilisation en installation industrielle - Utilisation industrielle comme intermédiaire incl. échantillonnage, chargement, remplissage, transfert, ensachage, stockage, contrôle qualité*

Environnement	
Utilisation industrielle comme intermédiaire incl. échantillonnage, chargement, remplissage, transfert, ensachage, stockage, contrôle qualité	ERC 6a
Travailleurs	
Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.	PROC 1
Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes	PROC 2
Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes	PROC 3
Production chimique où il y a possibilité d'exposition	PROC 4
Mélange dans des processus par lots	PROC 5
Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées	PROC 8a
Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées	PROC 8b
Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	PROC 9
Traitement d'articles par trempage et versage	PROC 13
Pastillage, compression, extrusion, granulation	PROC 14
Utilisation en tant que réactif de laboratoire	PROC 15

2. Conditions d'utilisation qui affectent l'exposition

2.1. Contrôle de l'exposition environnementale

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques ne sont pas requises pour l'environnement, selon ECHA Guidance on Chemical Safety Assessment and Information Requirements, Part B: Hazard Assessment, Version 2.1, décembre 2011.

Nitrosulfate d'ammonium ≤45% NA									
2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs									
PROCs	**1**	**2**	**3**	**4/9**	**5**	**8a**	**8b**	**13/14**	**15**
Caractéristiques du produit (article)									
Concentration de substance dans le mélange:	≤ 100% (solide)								
Concentration de la substance (utilisée pour les estimations de l'exposition):	Substance pure								
Pulvérulence du matériau:	Bas								
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition									
Durée de l'activité:	< 8 heures								
Conditions et mesures techniques et organisationnelles									
Aération générale:	Ventilation générale de base (1 à 3 changements d'air par heure)								
Ventilation aspirante locale :	non [Efficacité de l'inhalation : 0 %]								
Confinement:	Système fermé (contact minimum lors des opérations de routine)	Processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle	Processus fermé par lots avec exposition contrôlée occasionnelle	Processus semi-fermé avec exposition contrôlée occasionnelle	Non	Processus semi-fermé avec exposition contrôlée occasionnelle			Non
Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail:	Avancé								
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé									
Général:	Travailler dans le cadre d'une hygiène personnelle de haut niveau. Se laver les mains et le visage avant les pauses. Lors de l'utilisation du produit, ne pas manger, boire ou fumer.								

Nitrosulfate d'ammonium ≤45% NA									
Protection de la peau:	oui (combinaison à manches longues ; gants résistants aux produits chimiques EN374 avec formation de base des employés) [Efficacité cutanée : 90 %]								
Protection respiratoire:	non [Efficacité de l'inhalation : 0 %]								
Protection des yeux:	Oui (lunettes chimiques)								
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs.									
Lieu d'utilisation :	Intérieur								
Surface cutanée potentiellement exposée:	Paume à une main (240 cm2)	Paume de deux mains (480 cm2)	Paume à une main (240 cm2)	Paume de deux mains (480 cm2)	Deux mains (960 cm2)	Paume de deux mains (480 cm2)	Paume à une main (240 cm2)		
Méthode	TRA Worker 3.0								

3. Estimation de l'exposition et référence à sa source

3.1. Émission et exposition à l'environnement

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques ne sont pas requises pour l'environnement, de acuerdo con la Guía de la ECHA sobre los requisitos de información y evaluación de la seguridad química, Parte B: Evaluación de peligros, Versión 2.1, diciembre de 2011

3.2. Exposition des travailleurs

PROCs	**1**	**2**	**3**	**4**	**5/8a**	**8a**	**9**	**13/14**	**15**
Voie d'exposition et type d'effets									
Inhalation, systémique, à long terme (mg/m3)	0,010	0,010	0,100	0,500	0,500	0,100	0,100	0,100	0,100
Cutané, systémique, long terme (mg/kg pc/jour)	0,003	0,137	0,069	0,686	1,371	1,371	0,686	1,371 0,343	0,034
Cutané, local, à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Oeil, local	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Voies combinées, systémiques et à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RCR	**1**	**2**	**3**	**4/9**	**5**	**8b**	**9**	**13/14**	**15**

Nitrosulfate d'ammonium ≤45% NA									
Inhalación, sistémica, largo plazo	< 0,01	< 0,01	<0,01	0,014	0,014	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
Dérmico, sistêmico, a largo plazo	< 0,01	0,027	0,013	0,134	0,268	0,268	0,134	0,268 0,067	<0,01
Cutané, local, à long terme	Qualitatif (voir ci-dessous)								
Oeil, local	Qualitatif (voir ci-dessous)								
Voies combinées, systémiques et à long terme	< 0,01	0,027	0,016	0,148	0,282	0,282	0,137	0,271 0,07	<0,01

Conclusion sur la caractérisation des risques (qualitative)

Cutané, local, à long terme

Étant donné que des combinaisons à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques sont portés, le risque de provoquer des effets locaux par une exposition cutanée à long terme est considéré comme maîtrisé.

Oeil, local

Avec l'utilisation de protections oculaires, le risque de provoquer des effets oculaires est considéré comme maîtrisé.

4. Conseils au UA pour évaluer s'il travaille dans les limites établies par l'SE

Dans tous les scénarios d'exposition (SE) décrits ci-dessus, l'utilisateur en aval (UA) travaille dans les limites établies par SE si les conditions de fonctionnement (CF) sont remplies et les mesures de gestion des risques (MGR) qui y sont décrites. Lorsque les conditions du UA ne sont pas explicitement décrites dans les conditions générales de l'EE, le UA doit s'assurer que ses CO et MGR spécifiques sont conformes à ce qui y est établi. Si la concentration de la substance dans le mélange n'est pas explicitement indiquée dans le scénario d'exposition, aucune restriction ne doit être appliquée, c'est-à-dire que jusqu'à 100 % de la substance peut être utilisée. Selon l'évaluation de l'exposition effectuée pour l'EE, cela peut être fait de différentes manières, comme décrit dans chacune des EE environnementales et professionnelles.

Toute dérogation aux conditions d'utilisation décrites implique:
(i) informer le fournisseur de la FDS des écarts et demander leur inclusion dans l'SE, ou
(ii) élaborer un RSQ (rapport sur la sécurité chimique) pour le UA (conformément à l'article 37, paragraphe 4), le soumettre à l'ECHA et le conserver comme votre propre documentation.

Nitrosulfate d'ammonium ≤45% NA

SE 3:	Utilisation en installation industrielle - Utilisation industrielle en tant qu'auxiliaire de traitement réactif, incl. échantillonnage, chargement, remplissage, transfert, ensachage, stockage, contrôle qualité

1. Section de titre

Nom SE:	*Utilisation en installation industrielle - Utilisation industrielle en tant qu'auxiliaire de traitement réactif, incl. échantillonnage, chargement, remplissage, transfert, ensachage, stockage, contrôle qualité*

Environnement	
Utilisation industrielle en tant qu'auxiliaire de traitement réactif, incl. échantillonnage, chargement, remplissage, transfert, ensachage, stockage, contrôle qualité	ERC 6b
Travailleurs	
Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.	PROC 1
Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes	PROC 2
Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes	PROC 3
Production chimique où il y a possibilité d'exposition	PROC 4
Mélange dans des processus par lots	PROC 5
Pulvérisation dans des installations industrielles	PROC 7
Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées	PROC 8a
Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées	PROC 8b
Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	PROC 9
Application au rouleau ou au pinceau	PROC 10
Traitement d'articles par trempage et versage	PROC 13
Utilisation en tant que réactif de laboratoire	PROC 15

2. Conditions d'utilisation qui affectent l'exposition

2.1. Contrôle de l'exposition environnementale

Nitrosulfate d'ammonium ≤45% NA

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques ne sont pas requises pour l'environnement, selon ECHA Guidance on Chemical Safety Assessment and Information Requirements, Part B: Hazard Assessment, Version 2.1, décembre 2011.

2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs

PROCs	1	2	3	4/9	5/13	8a/10	8b	7	15
Caractéristiques du produit (article)									
Concentration de substance dans le mélange:	≤ 100% (solide)								
Concentration de la substance (utilisée pour les estimations de l'exposition):	Substance pure								
Pulvérulence du matériau:	Bas								
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition									
Durée de l'activité:	< 8 heures								
Conditions et mesures techniques et organisationnelles									
Aération générale:	Ventilation générale de base (1 à 3 changements d'air par heure)								
Ventilation aspirante locale :	non [Efficacité de l'inhalation : 0 %]								
Confinement:	Système fermé (contact minimum lors des opérations de routine)	Processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle	Processus fermé par lots avec exposition contrôlée occasionnelle	Processus semi-fermé avec exposition contrôlée occasionnelle	Non	Processus semi-fermé avec exposition contrôlée occasionnelle	Non		
Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail:	Avancé								
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé									

Nitrosulfate d'ammonium ≤45% NA									
Général:	Travailler dans le cadre d'une hygiène personnelle de haut niveau. Se laver les mains et le visage avant les pauses. Lors de l'utilisation du produit, ne pas manger, boire ou fumer.								
Protection de la peau:	oui (combinaison à manches longues ; gants résistants aux produits chimiques EN374 avec formation de base des employés) [Efficacité cutanée : 90 %]								
Protection respiratoire:	non [Efficacité de l'inhalation : 0 %]								
Protection des yeux:	Oui (lunettes chimiques)								
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs.									
Lieu d'utilisation :	Intérieur								
Surface cutanée potentiellement exposée:	Paume à une main (240 cm2)	Paume de deux mains (480 cm2)	Paume à une main (240 cm2)	Paume de deux mains (480 cm2)	Deux mains (960 cm2)	Deux mains supérieures et poignets (1500 cm2)	Paume à une main (240 cm2)		
Méthode	TRA Worker 3.0								

3. Estimation de l'exposition et référence à sa source

3.1. Émission et exposition à l'environnement

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques ne sont pas requises pour l'environnement, selon ECHA Guidance on Chemical Safety Assessment and Information Requirements, Part B: Hazard Assessment, Version 2.1, décembre 2011.

3.2. Exposition des travailleurs

PROCs	**1**	**2**	**3**	**4**	**5/8a/10**	**7**	**8b/13**	**9**	**15**
Voie d'exposition et type d'effets									
Inhalation, systémique, à long terme (mg/m3)	0,010	0,010	0,100	0,500	0,500	1,000	0,100	0,100	0,100
Cutané, systémique, long terme (mg/kg pc/jour)	0,003	0,137	0,069	0,686	1,371	4,286	1,371	0,686	0,034
Cutané, local, à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Oeil, local	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Nitrosulfate d'ammonium ≤45% NA									
Voies combinées, systémiques et à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RCR	**1**	**2**	**3**	**4**	**5/8a/10**	**7**	**8b/13**	**9**	**15**
Inhalación, sistémica, largo plazo	< 0,01	< 0,01	<0,01	0,014	0,014	0,028	<0,01	<0,01	<0,01
Dérmico, sistêmico, a largo plazo	< 0,01	0,027	0,013	0,134	0,268	0,837	0,268	0,134	<0,01
Cutané, local, à long terme	Qualitatif (voir ci-dessous)								
Oeil, local	Qualitatif (voir ci-dessous)								
Voies combinées, systémiques et à long terme	< 0,01	0,027	0,016	0,148	0,282	0,865	0,271	0,137	<0,01

Conclusion sur la caractérisation des risques (qualitative)

Cutané, local, à long terme

Étant donné que des combinaisons à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques sont portés, le risque de provoquer des effets locaux par une exposition cutanée à long terme est considéré comme maîtrisé.

Oeil, local

Avec l'utilisation de protections oculaires, le risque de provoquer des effets oculaires est considéré comme maîtrisé.

4. Conseils au UA pour évaluer s'il travaille dans les limites établies par l'SE

Dans tous les scénarios d'exposition (SE) décrits ci-dessus, l'utilisateur en aval (UA) travaille dans les limites établies par SE si les conditions de fonctionnement (CF) sont remplies et les mesures de gestion des risques (MGR) qui y sont décrites. Lorsque les conditions du UA ne sont pas explicitement décrites dans les conditions générales de l'EE, le UA doit s'assurer que ses CO et MGR spécifiques sont conformes à ce qui y est établi. Si la concentration de la substance dans le mélange n'est pas explicitement indiquée dans le scénario d'exposition, aucune restriction ne doit être appliquée, c'est-à-dire que jusqu'à 100 % de la substance peut être utilisée. Selon l'évaluation de l'exposition effectuée pour l'EE, cela peut être fait de différentes manières, comme décrit dans chacune des EE environnementales et professionnelles.

Toute dérogation aux conditions d'utilisation décrites implique:
(i) informer le fournisseur de la FDS des écarts et demander leur inclusion dans l'SE, ou
(ii) élaborer un RSQ (rapport sur la sécurité chimique) pour le UA (conformément à l'article 37, paragraphe 4), le soumettre à l'ECHA et le conserver comme votre propre documentation.

Nitrosulfate d'ammonium ≤45% NA

SE 4:	Utilisation par un travailleur professionnel - Utilisation par un travailleur professionnel (extérieur et intérieur de substances réactives en systèmes ouverts)

1. Section de titre

Nom SE: *Utilisation par un travailleur professionnel - Utilisation par un travailleur professionnel (extérieur et intérieur de substances réactives en systèmes ouverts)*

Environnement	
Utilisation par un travailleur professionnel (extérieur et intérieur de substances réactives en systèmes ouverts)	ERC 8e; ERC8b
Travailleurs	
Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.	PROC 1
Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes	PROC 2
Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes	PROC 3
Mélange dans des processus par lots	PROC 5
Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées	PROC 8a
Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées	PROC 8b
Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	PROC 9
No Pulvérisation dans des installations industrielles	PROC 11
Utilisation en tant que réactif de laboratoire	PROC 15
Activités manuelles avec contact physique de la main	PROC 19

2. Conditions d'utilisation qui affectent l'exposition

2.1. Contrôle de l'exposition environnementale

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques ne sont pas requises pour l'environnement, selon ECHA Guidance on Chemical Safety Assessment and Information Requirements, Part B: Hazard Assessment, Version 2.1, décembre 2011.

2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs

Nitrosulfate d'ammonium ≤45% NA										
PROCs	**1**	**2**	**3**	**5**	**8a**	**8b**	**9**	**11**	**15**	**19**
Caractéristiques du produit (article)										
Concentration de substance dans le mélange :	≤ 100% (solide)									
Concentration de la substance (utilisée pour les estimations de l'exposition) :	Substance pure									
Pulvérulence du matériau:	Bas									
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition										
Durée de l'activité:	< 8 heures									
Conditions et mesures techniques et organisationnelles										
Aération générale:	Ventilation générale de base (1 à 3 changements d'air par heure)									
Ventilation aspirante locale :	non [Efficacité de l'inhalation : 0 %]									
Confinement:	Système fermé (contact minimum lors des opérations de routine)	Processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle	Processus fermé par lots avec exposition contrôlée occasionnelle	Non		Processus semi-fermé avec exposition contrôlée occasionnelle		Non		

Nitrosulfate d'ammonium ≤45% NA										
Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail:	Avancé									
Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé										
Général:	Travailler dans le cadre d'une hygiène personnelle de haut niveau. Se laver les mains et le visage avant les pauses. Lors de l'utilisation du produit, ne pas manger, boire ou fumer.									
Protection de la peau:	oui (combinaison à manches longues ; gants résistants aux produits chimiques EN374 avec formation de base des employés) [Efficacité cutanée : 90 %]									
Protection respiratoire:	non [Efficacité de l'inhalation : 0 %]									
Protection des yeux:	Oui (lunettes chimiques)									
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs.										
Lieu d'utilisation :	Intérieur									
Surface cutanée potentiellement exposée:	Paume à une main (240 cm2)	Paume de deux mains (480 cm2)	Paume à une main (240 cm2)	Paume de deux mains (480 cm2)	Deux mains (960 cm2)	Paume de deux mains (480 cm2)	Deux mains supérieures et poignets (1500 cm2)	Paume à une main (240 cm2)	Deux mains et avant-bras (1980 cm2)	
Méthode	TRA Worker 3.0									

3. Estimation de l'exposition et référence à sa source

3.1. Émission et exposition à l'environnement

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques ne sont pas requises pour l'environnement, selon ECHA Guidance on Chemical Safety Assessment and Information Requirements, Part B: Hazard Assessment, Version 2.1, décembre 2011.

3.2. Exposition des travailleurs

PROCs	1	2	3	5	8a	8b	9	11	15	19

Nitrosulfate d'ammonium ≤45% NA										
Voie d'exposition et type d'effets										
Inhalation, systémique, à long terme (mg/m3)	0,010	0,010	0,100	1,000	0,500	0,500	0,500	1,000	0,100	0,100
Cutané, systémique, long terme (mg/kg pc/jour)	0,003	0,137	0,069	1,371	1,371	1,371	0,686	4,284	0,034	2,829
Cutané, local, à long terme		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Oeil, local		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Voies combinées, systémiques et à long terme		-	-	-	-	-	-	-	-	-
RCR	**1**	**2**	**3**	**5**	**8a**	**8b**	**9**	**11**	**15**	**19**
Inhalación, sistémica, largo plazo	< 0,01	< 0,01	<0,01	0,028	0,014	0,014	0,014	0,028	<0,01	<0,01
Dérmico, sistêmico, a largo plazo	< 0,01	0,027	0,013	0,268	0,268	0,268	0,134	0,837	<0,01	0,552
Cutané, local, à long terme	Qualitatif (voir ci-dessous)									
Oeil, local	Qualitatif (voir ci-dessous)									
Voies combinées, systémiques et à long terme	< 0,01	0,027	0,016	0,296	0,282	0,282	0,148	0,865	<0,01	0,555
Conclusion sur la caractérisation des risques (qualitative)										

Nitrosulfate d'ammonium ≤45% NA

Cutané, local, à long terme

Étant donné que des combinaisons à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques sont portés, le risque de provoquer des effets locaux par une exposition cutanée à long terme est considéré comme maîtrisé.

Oeil, local

Avec l'utilisation de protections oculaires, le risque de provoquer des effets oculaires est considéré comme maîtrisé.

4. Conseils au UA pour évaluer s'il travaille dans les limites établies par l'SE

Dans tous les scénarios d'exposition (SE) décrits ci-dessus, l'utilisateur en aval (UA) travaille dans les limites établies par SE si les conditions de fonctionnement (CF) sont remplies et les mesures de gestion des risques (MGR) qui y sont décrites. Lorsque les conditions du UA ne sont pas explicitement décrites dans les conditions générales de l'EE, le UA doit s'assurer que ses CO et MGR spécifiques sont conformes à ce qui y est établi. Si la concentration de la substance dans le mélange n'est pas explicitement indiquée dans le scénario d'exposition, aucune restriction ne doit être appliquée, c'est-à-dire que jusqu'à 100 % de la substance peut être utilisée. Selon l'évaluation de l'exposition effectuée pour l'EE, cela peut être fait de différentes manières, comme décrit dans chacune des EE environnementales et professionnelles.

Toute dérogation aux conditions d'utilisation décrites implique:
(i) informer le fournisseur de la FDS des écarts et demander leur inclusion dans l'SE, ou
(ii) élaborer un RSQ (rapport sur la sécurité chimique) pour le UA (conformément à l'article 37, paragraphe 4), le soumettre à l'ECHA et le conserver comme votre propre documentation.

Nitrosulfate d'ammonium ≤45% NA

SE 5: Utilisation par le consommateur - Utilisation par le consommateur (extérieur et intérieur de substances réactives en systèmes ouverts) dans le cadre de produits spécialisés, pyrotechnie et/ou allumettes, engrais

1. Section de titre

Nom SE:	*Utilisation par le consommateur - Utilisation par le consommateur (extérieur et intérieur de substances réactives en systèmes ouverts) dans le cadre de produits spécialisés, pyrotechnie et/ou allumettes, engrais*

Environnement	
Utilisation par le consommateur (extérieur et intérieur de substances réactives en systèmes ouverts) dans le cadre de produits spécialisés, pyrotechnie et/ou allumettes, engrais	ERC 8e; ERC 8b
Consommateur	
Utilisation par le consommateur (exterior e interior de sustancias reactivas en sistemas abiertos) como parte de productos especiales, pirotecnia y/o fósforos	PC 1
Utilisation par le consommateur (exterior e interior) como parte de fertilizantes	PC 12

2. Conditions d'utilisation qui affectent l'exposition

2.1. Contrôle de l'exposition environnementale

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques ne sont pas requises pour l'environnement, selon ECHA Guidance on Chemical Safety Assessment and Information Requirements, Part B: Hazard Assessment, Version 2.1, décembre 2011.

2.2. Contrôle de l'exposition des consommateurs

PCs	**1**	**12**
Caractéristiques du produit (article)		
Concentration de substance dans le mélange:	0.3 g/g (par défaut)	0.46 g/g (maximum autorisé)
Mesures liées à l'information et aux conseils comportementaux aux consommateurs, y compris la protection personnelle et l'hygiène		
Adulte/enfant :	Adulte	
Fréquence d'utilisation:	Rare	

Nitrosulfate d'ammonium ≤45% NA	
Protection des yeux:	Lunettes de protection contre les produits chimiques ou lunettes de sécurité avec écrans latéraux (lorsque la concentration de la substance est ≥ 10 %)
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs	
Instructions:	Étiquetage du produit indiquant que le produit provoque une irritation oculaire grave (lorsque la concentration de la substance est ≥ 10 %)
Parties du corps potentiellement exposées :	Intérieur des mains / une main / paume des mains (428,8 cm2)
Facteur de transfert dermique :	1
Méthode	TRA Consumers 3.1

3. Estimation de l'exposition et référence à sa source

3.1. Émission et exposition à l'environnement

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques ne sont pas requises pour l'environnement, selon ECHA Guidance on Chemical Safety Assessment and Information Requirements, Part B: Hazard Assessment, Version 2.1, décembre 2011.

3.2. Exposition des consommateurs

PCs	**1**	**12**
Voie d'exposition et type d'effets		
Cutané, systémique, long terme (mg/kg pc/jour)	0,858	1,315
Oeil, local	-	-
Voies combinées, systémiques et à long terme	-	-
RCR	**1**	**12**
Dermique, systémique, à long terme	0,335	0,514
Oeil, local	Qualitatif (voir ci-dessous)	

Nitrosulfate d'ammonium ≤45% NA		
Voies combinées, systémiques et à long terme	0,335	0,514

Conclusion sur la caractérisation des risques (qualitative)

Oeil, local

Étant donné que des lunettes de protection contre les produits chimiques ou des lunettes de sécurité avec écrans latéraux sont portées (lorsque la concentration de la substance est de 10 % ou plus), le risque que la substance provoque des effets oculaires est considéré comme maîtrisé.

4. Conseils au UA pour évaluer s'il travaille dans les limites établies par l'SE

Dans tous les scénarios d'exposition (SE) décrits ci-dessus, l'utilisateur en aval (UA) travaille dans les limites établies par SE si les conditions de fonctionnement (CF) sont remplies et les mesures de gestion des risques (MGR) qui y sont décrites. Lorsque les conditions du UA ne sont pas explicitement décrites dans les conditions générales de l'EE, le UA doit s'assurer que ses CO et MGR spécifiques sont conformes à ce qui y est établi. Si la concentration de la substance dans le mélange n'est pas explicitement indiquée dans le scénario d'exposition, aucune restriction ne doit être appliquée, c'est-à-dire que jusqu'à 100 % de la substance peut être utilisée. Selon l'évaluation de l'exposition effectuée pour l'EE, cela peut être fait de différentes manières, comme décrit dans chacune des EE environnementales et professionnelles.

Toute dérogation aux conditions d'utilisation décrites implique:
(i) informer le fournisseur de la FDS des écarts et demander leur inclusion dans l'SE, ou
(ii) élaborer un RSQ (rapport sur la sécurité chimique) pour le UA (conformément à l'article 37, paragraphe 4), le soumettre à l'ECHA et le conserver comme votre propre documentation.